



Conseil économique et social

Distr. générale
8 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-septième session

11-21 février 2019

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale

Déclaration présentée par le Forum européen de la jeunesse, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

En Europe, les inégalités intergénérationnelles se sont sensiblement accrues, et selon des travaux de recherche publiés par le Fonds monétaire international en 2018, les jeunes sont ceux qui en pâtissent le plus. La crise économique de 2008 et les politiques d'austérité qui l'ont suivie ont eu des répercussions considérables sur les jeunes, qui sont devenus ces dernières années le groupe de population le plus en proie à la pauvreté et à l'exclusion sociale dans l'Union européenne.

Nombre de jeunes sont privés de leurs droits économiques et sociaux, et font l'objet de discriminations lorsqu'ils veulent obtenir un emploi de qualité ou bénéficier de régimes de protection sociale justes, équitables et adéquats. Si nous voulons lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale, nous devons adopter des politiques propices à l'émergence d'une économie et d'une société qui soutiennent les jeunes, et combattre les violations des droits des jeunes.

Plateforme réunissant 104 organisations européennes de jeunes, le Forum européen de la jeunesse, qui représente les intérêts des jeunes en Europe et défend leurs droits, estime qu'il faut prendre les mesures de politique générale ci-après.

Veiller à ce que les politiques budgétaires favorisent l'inclusion sociale

Les mesures d'austérité adoptées ces dix dernières années, qui ont entraîné une baisse des dépenses consacrées à l'emploi, à l'éducation, à la santé et à la protection sociale, ont eu une incidence considérable sur les jeunes en Europe. Les coupes dans les dépenses publiques d'éducation ont entravé l'accès des jeunes à un enseignement de qualité, pénalisant grandement ceux qui sont issus de groupes vulnérables et marginalisés. Selon l'Organisation internationale du Travail, au lendemain de la crise économique, les pays soumis aux restrictions budgétaires les plus drastiques ont également connu les hausses les plus marquées du chômage des jeunes. Les mesures prises en réponse à la crise ont affaibli la protection de l'emploi, surtout pour les jeunes, les salaires minimums et les allocations de chômage ayant notamment été tirés vers le bas. Les programmes d'assainissement des finances publiques mis en place depuis la crise ont donc eu des conséquences directes et disproportionnées sur les jeunes d'Europe, y compris sur leur inclusion dans la société.

Il faut voir dans les politiques sociales un investissement en faveur de l'édification d'une société plus égalitaire et inclusive. Les responsables politiques doivent donc veiller à ce que les politiques budgétaires soient centrées sur l'investissement social, et se détourner des mesures d'austérité, qui ont des répercussions négatives sur les jeunes.

Abolir les politiques de salaire minimum des jeunes travailleurs

Plusieurs États européens ont mis en place des politiques de salaire minimum des jeunes travailleurs. Ces salaires sont souvent très inférieurs aux salaires minimums nationaux. De telles disparités perpétuent la discrimination fondée sur l'âge et vont à l'encontre du droit à une rémunération égale pour un travail de valeur égale. Elles alimentent un cercle vicieux de pauvreté de revenu et d'inégalités, et maintiennent l'écart intergénérationnel entre les jeunes et les autres groupes de personnes d'âge actif. Selon les données d'Eurostat, en 2016, le taux de risque de pauvreté au travail des jeunes âgés de 16 à 24 ans s'élevait à 12,2 %, contre 9,7 % pour les personnes âgées de 25 à 64 ans. Des revenus faibles ou inexistants nuisent également aux droits sociaux des jeunes, qui, pour beaucoup, ne peuvent s'offrir le luxe d'avoir leur propre logement.

Les responsables politiques devraient mettre un terme à la discrimination fondée sur l'âge dans les politiques salariales et garantir le respect du droit à une rémunération égale pour un travail de valeur égale. Ils doivent mettre en place, à l'échelle nationale, des politiques de salaire minimum qui s'appliquent à tous les travailleurs, quel que soit leur âge.

Interdire les stages non rémunérés

Les jeunes sont particulièrement vulnérables et n'ont pas accès au marché du travail en toute égalité. En Europe, les emplois au bas de l'échelle se raréfient et de moins en moins d'employeurs sont disposés à engager de jeunes travailleurs et à investir dans leur formation. Par conséquent, les stages et les apprentissages sont devenus des passages obligés vers l'emploi. Si les stages doivent permettre aux jeunes d'acquérir de l'expérience et de renforcer leur aptitude à l'emploi, trop souvent, ils ne sont pas rémunérés. Les jeunes sont utilisés comme main-d'œuvre bon marché et accomplissent des tâches qui pourraient ou devraient être exécutées par des employés rémunérés. Cette situation va à l'encontre de leur droit à un salaire équitable et à des conditions de travail justes et favorables, leur assurant une existence décente. Les stages non rémunérés creusent également les inégalités dans la mesure où tous les jeunes n'y ont pas accès sur un pied d'égalité. Il importe d'offrir une rémunération juste et suffisante aux stagiaires pour renforcer l'égalité d'accès au marché du travail et faire en sorte que tous les jeunes, quelle que soit leur origine socioéconomique, puissent effectuer des stages.

Les responsables politiques devraient adopter et appliquer des mesures législatives pour mieux réglementer les stages, conformément aux principes de la Charte européenne pour la qualité des stages et des apprentissages du Forum européen de la jeunesse. Un stage de qualité doit combiner apprentissage, droits sociaux et droits du travail, et rémunération.

Améliorer l'accès à la protection sociale

En Europe, l'accès à la protection sociale peut également être pour les jeunes une source de discrimination fondée sur l'âge. Selon une étude menée en 2015 par l'Organisation de coopération et de développement économiques, dans certains pays européens, les jeunes ne peuvent pas recevoir d'aides au revenu avant l'âge de 24 ou de 25 ans. De plus, en raison de leur nature contributive, les allocations de chômage ne sont généralement pas accessibles aux jeunes qui sont à la recherche de leur premier emploi ou n'ont encore effectué que des contrats courts. Étant donné qu'ils se trouvent dans une position plus vulnérable sur le marché du travail et qu'ils ont du mal à trouver un emploi de qualité qui soit stable, les jeunes ne peuvent pas jouir de leur droit à la sécurité sociale. En outre, en raison de leurs difficultés à trouver un tel emploi, il leur est souvent plus difficile, voire impossible, de contribuer au financement des régimes légaux de retraite, si bien que la génération actuelle de jeunes risque de connaître la pauvreté plus tard dans la vie, ainsi qu'il ressort de l'édition 2018 du Rapport sur la situation sociale dans le monde (« Report on the World Social Situation ») du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

De plus en plus souvent et de façon disproportionnée, les jeunes se retrouvent en situation d'emploi précaire et atypique (contrats « zéro heure », travail non déclaré, travail temporaire, travail dans l'économie des plateformes, etc.). Selon les données d'Eurostat, en 2016, 43,8 % des employés âgés de 15 à 24 ans étaient engagés à titre temporaire dans l'Union européenne, contre 12,1 % pour les autres tranches de la population d'âge actif. Les formes d'emploi nouvelles et atypiques ne permettent pas toujours aux travailleurs de parvenir au nombre d'heures ou aux revenus requis par

l'État pour avoir accès à la sécurité sociale, d'où un risque accru de pauvreté et d'exclusion sociale chez les jeunes.

Les décideurs doivent réformer les politiques de protection sociale pour mettre un terme à la discrimination fondée sur l'âge et offrir à tous une couverture suffisante, compte tenu de l'évolution du marché du travail et de la nature du travail. En matière d'accès à la protection sociale, il est d'autant plus important de combler les écarts et de mettre fin à la discrimination que l'avenir du travail apportera son lot de difficultés nouvelles.

Conclusion

L'incapacité à lutter contre les inégalités et l'exclusion sociale nuit à l'activité économique et compromet l'harmonie et le bien-être sociaux. À l'inverse, l'édification d'une société adaptée aux jeunes est le gage de bases plus solides pour tous. Nous devons adopter des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale qui tiennent compte des jeunes et sont en adéquation avec leurs réalités. Pour ce faire, il faut combattre sans tarder la discrimination et les obstacles auxquels se heurtent les jeunes dans l'exercice de leurs droits économiques et sociaux.
